

de publications scientifiques traitant du travail de musée, les travailleurs scientifiques ont rédigé sur leurs recherches des mémoires qu'ils ont communiqués à des sociétés savantes.

La Direction des sciences et de la technologie.—En 1961, le gouvernement a fait connaître son intention de créer une troisième direction au Musée national, soit un musée des sciences et de la technologie qui engloberait le Musée national de l'aviation. Des crédits à cette fin ont été accordés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1967 et un directeur a été nommé. Un grand immeuble a été loué dans la partie sud-est d'Ottawa et le musée a été ouvert au public en septembre 1967. Son but est d'aider le peuple canadien à comprendre le rôle que jouent les sciences et la technologie dans le développement de leur vaste pays aux multiples aspects. Y sont représentés: les chemins de fer, moyen de pénétration et d'unification du Canada; le transport automobile; l'aviation; la technologie industrielle; la technologie marine; l'agriculture; la technologie des communications de tous genres; la technologie de l'énergie, de la sylviculture et de la pêche; la technologie des mines et de la métallurgie; et enfin, les sciences physiques.

Un programme fourni de conférences publiques et de visites pour les enfants d'école organisées en fonction des aptitudes des élèves s'ajoute à la publication de textes de vulgarisation se rapportant à bon nombre de sujets dans le cadre d'un vaste plan d'enseignement. Généralement parlant, le programme porte sur trois thèmes qui concernent l'évolution de la nation: comment l'homme a vaincu l'espace et le temps dans ce vaste pays par des moyens variés de transport et de communication; comment il a modifié son entourage en faisant appel aux sciences et à la technologie et aux outils qu'il a créés et utilisés; comment il a amélioré son mode de vie en passant de la hutte de terre et la cabane de bois au plus haut niveau de vie sauf un.

Section 2.—Rôle éducatif de la Société Radio-Canada et de l'Office national du film

Rôle éducatif de la Société Radio-Canada.—La Société consacre, chaque année, une grande partie de ses émissions radiodiffusées et télévisées à des programmes éducatifs ou semi-éducatifs. Qu'ils s'adressent aux enfants, aux adolescents ou aux adultes, les programmes allient l'amusement à l'instruction aussi souvent qu'il se peut. Les émissions parlées sont des plus variées et présentées sous forme de leçons, de causeries, de discussions, de programmes documentaires, de pièces dramatiques ou de morceaux choisis accompagnés de musique.

Les émissions éducatives s'adressent à trois éléments différents: a) aux élèves du primaire et du secondaire, b) aux étudiants des collèges et des universités, c) aux adultes en général. La Société présente aussi des émissions destinées aux enfants d'âge préscolaire. Font partie du premier groupe les programmes nationaux créés pour enrichir la culture des étudiants canadiens et d'autres programmes établis dans la région ou sur place en collaboration avec les ministères provinciaux de l'éducation ou les commissions scolaires et destinés à la province particulière ou à une collectivité. Le deuxième groupe comprend des émissions réalisées en collaboration avec les collèges et les universités, et dont certaines font partie des cours reconnus donnant lieu à des points. Les émissions du dernier groupe, de caractère général, renseignent les adultes sur des sujets aussi vastes que la société canadienne, le civisme, l'expansion économique et les arts.

Au niveau national, les émissions scolaires canadiennes sont organisées de concert avec la Commission canadienne sur la radiodiffusion scolaire, composée de fonctionnaires de la Société Radio-Canada et de l'administration de l'enseignement provincial. Deux comités, l'un pour la langue française, l'autre pour la langue anglaise, ont été constitués pour collaborer étroitement avec les services anglais et français de la Société Radio-Canada. La Société acquitte la totalité des frais des émissions scolaires nationales, les ministères de l'éducation absorbant les frais directs des émissions scolaires provinciales radiodiffusées et télévisées, y compris les textes et les cachets des artistes. Radio-Canada se charge des frais directs de production et de distribution.